

**M. Fairweather:** L'Office du lait.

**M. Francis:** La Régie des alcools. Mon vis-à-vis voulait ajouter quelque chose.

**M. Fairweather:** Le lait devrait venir avant l'alcool.

**M. Francis:** Je pensais que le député parlait des spiritueux. J'ai manifestement été injuste envers lui à cet égard. Le connaissant comme je le connais, j'aurai dû m'abstenir de cette réplique trop prompte. Mais il convient de faire quelque chose pour tenter d'établir un certain lien entre le législatif et les sociétés de la Couronne. Le fossé est devenu trop grand.

Il me semble que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), a déclaré assez récemment qu'il faudrait définir soigneusement le rôle d'un tel membre, les principes dont il s'inspirerait et la ligne qu'il aurait à suivre. On a dit qu'il y aurait des conflits d'intérêts. Je n'en crois rien. L'homme ou la femme élus comme député dans cette Chambre n'est au service de personne d'autre. L'ennui c'est qu'il ou qu'elle n'a pas l'occasion d'avoir accès aux renseignements qui s'imposent pour conserver les intérêts du public et sur lesquels les décisions se fondent. C'est la lacune.

• (5.30 p.m.)

Autant que je sache, le système dans la province d'Ontario a donné d'assez bons résultats. Je trouve comme d'autres que si nous adoptions cette procédure il ne faudrait pas accorder de rémunération supplémentaire aux députés qui feraient partie de ces conseils d'administration. Cela ne se fait pas en Ontario. Je crois qu'il faudrait décider ici du traitement, des allocations et des pensions des députés. Il faudrait établir un système uniforme. Toutefois, on pourrait confier aux députés d'autres responsabilités selon l'expérience qu'ils ont, ce qui les encouragerait à se spécialiser dans les secteurs où ils excellent le plus.

Un principe très utile d'administration publique pourrait, selon moi, être établi si l'on adoptait cette motion. On encouragerait et on entraînerait les simples députés à se faire valoir dans leur domaine propre. Lorsque des députés seront désignés pour faire partie des conseils d'administration, j'espère qu'on ne nommera pas des membres d'un seul parti. J'espère que des membres des partis d'opposition à la Chambre pourraient y être nommés pour introduire un certain équilibre dans l'examen des problèmes et essayer de

[M. Francis.]

déterminer dans quelle mesure l'intérêt public est en jeu.

Quiconque a étudié le changement survenu dans le concept des administrateurs—la province d'Ontario a récemment eu l'occasion de modifier la loi à cet égard—admettra, je pense, qu'une responsabilité beaucoup plus grande retombe sur ceux qui acceptent la direction des sociétés. De telles nominations ne sont pas toujours un lit de roses. Néanmoins, toute personne désignée pour accomplir une tâche de ce genre trouverait, je pense, que c'est un grand défi, l'occasion rêvée d'innover dans l'administration publique. Les députés pourraient établir des rapports entre les comités de la Chambre et ce groupe que certains organismes, notamment le Bureau canadien d'études fiscales et d'autres, ont décrit comme la fonction publique inférieure du Canada, ce nombre croissant de gens dont la responsabilité envers ceux qui les ont établis, du moins en ce qui concerne la part nominale qu'ils détiennent dans l'entreprise, est assez ténue dans de nombreux cas.

**M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal):** Monsieur l'Orateur, c'est à la demande du peuple que j'interviens dans ce débat et, d'ici au congé de Pâques, mes collègues n'auront guère d'occasions d'entendre ce que j'ai à dire à ce sujet. Si j'ai tenu à prendre la parole, c'est principalement parce que l'avis de motion du député de Cochrane (M. Stewart) est inscrit au *Feuilleton* depuis quelque temps et qu'il est le fruit d'une de mes initiatives. Je ne songe pas à amoindrir en quoi que ce soit son mérite, mais j'ai été en mesure de persuader le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, alors que celui-ci examinait la création du Centre de recherches pour le développement international, qu'il pourrait être très utile d'avoir un député parmi les membres du Conseil.

Comme le député vient de le dire, cette suggestion ne fut pas sans consterner quelque peu le ministre et, pendant un instant, je crus qu'il allait arracher la pourpre des vêtements. Mais le ministre avait affaire à une majorité substantielle en faveur de cette idée et, après avoir lancé plusieurs mises en garde quant à la présence de députés au sein des conseils d'administration, il accepta de bonne grâce l'adoption par le Parlement du rapport du comité.

Mon opinion sur ce sujet ne concorde pas absolument avec celle du député de Cochrane. Je ne veux pas que les députés nommés au sein de conseils ou de commissions agissent simplement comme freins ou comme surveillants des dépenses fédérales. Il existe bien des